



## Les personnels territoriaux de la Ville de Marignane ne sont pas là pour pratiquer des politiques discriminatoires !

Le Maire de Marignane a ordonné, via une note de service, datée du 6 septembre 2023, aux agents territoriaux de la restauration scolaire de servir à tous les élèves « *toutes les composantes des menus, y compris la viande* », tout en invoquant le respect de la laïcité.

Les Organisations de la CGT rappellent que la laïcité, c'est respecter toutes les religions sans les imposer aux autres, ce n'est pas une variable politique de mise en place de dispositifs discriminants. Elle est cadrée par une loi, celle de 1905 et n'est pas une interprétation à des fins politiques pour pointer du doigt et exclure une partie des élèves et des concitoyens selon leurs pratiques alimentaires.

Les Organisations de la CGT rappellent également au Maire que des circulaires et des dispositions réglementaires existent sur la restauration scolaire. Ainsi, sur le site internet du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse à la rubrique restauration scolaire, nous trouvons ces préconisations :

« Des menus adaptés aux besoins nutritionnels des enfants. La fréquence de présentation des plats doit être respectée afin de **préserver l'équilibre alimentaire** selon les principes suivants :

- proposer quatre ou cinq plats à chaque déjeuner ou dîner, dont nécessairement un plat principal comprenant une garniture et un produit laitier
- respecter les exigences minimales de variété des plats servis
- mettre à disposition des portions de taille adaptée
- définir les règles adaptées pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces »

Nulle part n'y est fait référence à une obligation de manger de la viande, voir même il est préconisé de varier les repas, les apports et la proposition de plusieurs repas.

Le maire de Marignane ne peut pas obliger des fonctionnaires à rompre avec leur obligation de rendre un service public à tous les usagers, sans discrimination. Il ne peut pas à sa convenance dévoyer la laïcité et le service public, pour ses intérêts politiques et donner des gages au nouveau parti qu'il a rejoint, le Rassemblement National.

Les Organisations de la CGT tiennent aussi rappeler au Maire que : « *L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » et qu'un tel ordre aggrave leurs conditions de travail et de liens avec les parents d'élèves pour faire appliquer un dispositif choquant et qui écarte de ce fait une partie des élèves de la restauration scolaire si ils devaient appliquer une politique à caractère islamophobe, antisémite, anti hindouistes, anti végétariens et s'immiscant dans les choix culturels et culturels des familles.

Les Organisations de la CGT exigent le retrait immédiat de cette obligation qui organise un tri à l'intérieur de nos concitoyens par des choix arbitraires. Tous les élèves de Marignane ont le droit à un accueil égalitaire et un accès au service public.